



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



CCLME - MSP (GCP/INT/985/GFF)

**"Vers une gestion durable du grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME)
- Soutien initial à la mise en œuvre du programme d'action stratégique (PAS)"**

Accord de Consortium et de Partenariat pour soutenir la mise en œuvre du PAS
(*Programme d'Action Stratégique*) (Résultat 1.1.1).

RAPPORT

Consultation Nationale sur un Consortium multisectoriel et un
Accord de Partenariat

République de Guinée



4-5 mai 2022
République de Guinée

Les désignations employées et la présentation des informations sur ce site web n'impliquent de la part de la FAO aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le terme «pays» tel qu'il y est utilisé, désigne également, selon le cas, des territoires ou des zones.

© FAO 2022

Table de Matières

1. Introduction	3
2. Objectif	3
3. Cérémonie d'ouverture	3
4. Travaux de l'atelier	5
5. Recommandations générales	8
6. Contexte de la Pêche maritime en Guinée	8
7. Identification des activités prioritaires	10
Annexes	12

1. Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Vers la Gestion durable du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME), s'est tenu du 04 au 05 mai 2022 dans la salle de conférence du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM), une réunion de consultation nationale pour la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME).

Ont pris part à cette consultation nationale, une vingtaine (26) participants représentant les Départements Ministériels (Pêche et Economie Maritime, Environnement et Développement Durable et Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique), les organisations professionnelles de la pêche, les partenaires techniques et financiers, la société civile et certaines ONGs. On notait également la présence du coordonnateur Régional du projet CCLME. (la liste est jointe en annexe 1).

2. Objectif

L'objectif de cette consultation nationale était d'identifier des activités à mettre en synergie dans le cadre de la mise en place d'un consortium et d'examiner la gouvernance, des modèles de partenariat pour la collaboration et/ou la coordination intersectorielle dans la mise en œuvre effective du Plan d'Action Stratégique (PAS) du CCLME au niveau national.

3. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été placée sous l'autorité de Madame la Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime, au cours de laquelle trois (03) discours ont été présentés :

Tout d'abord celle de Monsieur le Coordinateur Technique National (CTN) qui a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné l'importance de la mise en œuvre du projet CCLME pour les populations côtières de la zone d'intervention du projet. Poursuivant son intervention, il a indiqué que cette réunion de consultation nationale va permettre de réfléchir davantage sur le modèle de partenariat en clarifiant les responsabilités des uns et des autres, explorer les alternatives et identifier les membres potentiels du consortium au niveau national et régional qui pourraient prendre des engagements pour la réalisation des activités spécifiques identifiées.

Il a enfin émis le souhait que les débats au cours de cette consultation soient de qualité afin que les résultats attendus permettent d'atteindre les objectifs visés par le projet dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations dans les pays membres du CCLME.

Suivi ensuite de celle de Monsieur le représentant de la FAO en Guinée, qui a salué l'organisation de telle rencontre d'échange d'expériences et de points de vue entre experts et constituants nationaux, et a remercié la FAO pour avoir soutenu et accompagné les bailleurs de fonds de cet important projet dans le cadre de sa mise en œuvre.

Il a rappelé que cette volonté traduit le dynamisme et la diversité dans la coopération dans les secteurs aussi importants que la pêche et l'environnement marin et côtier en Afrique du Nord-Ouest.

Ainsi, il a réaffirmé, l'engagement de la FAO à accompagner le Gouvernement de la République de Guinée dans son noble combat pour la gestion durable des ressources halieutiques, pour la protection des habitats marins et côtiers et pour une meilleure qualité de l'eau marine.

Enfin Madame la Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime a, dans son discours, remercié et encouragé les organisateurs de cet important atelier de consultation nationale sur le consortium multisectoriel et un accord de partenariat pour la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique (PAS) du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME) dans le cadre du démarrage effectif du projet de taille intermédiaire (MSP) « **Vers la Gestion durable du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME) – support initial à la mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique (PAS)** ».

Ainsi, elle a exprimé le souhait, que le Comité National Interministériel (CIN), à prendre des engagements à œuvrer aux côtés des autres Comités Nationaux Interministériels (CIN) des pays bénéficiaires du projet CCLME, à travailler inlassablement à la mise en œuvre du projet, au profit de nos populations.

Pour ce faire, elle a souhaité que le partage des informations durant ces deux jours de consultation nationale permette à chacun d'acquérir de nouvelles connaissances permettant de gérer durablement les ressources marines biologiques, environnements marins et côtiers avec un engagement renouvelé pour une parfaite réussite de ce projet dans notre cher pays, la Guinée.

C'est sur ces mots qu'elle a déclaré ouvert l'Atelier de consultation nationale pour la mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME).

Une photo de famille a couronné la cérémonie et a permis le retrait des officiels. Les travaux de la consultation nationale ont commencé par l'adoption de l'Agenda et une série de présentations par des Experts et consultants nationaux avec l'appui d'un modérateur principal choisis à l'unanimité.

4. Travaux de l'atelier

Les travaux ont commencé par la présentation faite par le Coordinateur Régional du projet CCLME **Dr SIDIBE Aboubacar**.

Elle a porté sur les informations générales relatives au projet à savoir les bénéficiaires (Capo Verde, Guinée, Guinée-Bissau, Gambie, Sénégal, Mauritanie et Maroc), les partenaires et bailleurs sans occulter l'objectif stratégique.

Il a indiqué que le Budget de cette phase intermédiaire est de : USD 8 426 000, avec la participation des pays membres en guise de Co-financement soit en USD 6 600 000 et de la Subvention du FEM qui s'élève à : USD 1 826 000.

Il a par la suite fait un rappel de l'historique du projet en présentant le contexte, les grandes étapes de l'évolution du projet. Il a souligné que ce projet a commencé en 2006 (phase de conception) et de 2010 à 2019 la première phase. L'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ATD) fut le premier outil réalisé par le projet de "Protection du grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME). Il a fait allusion aussi et surtout aux performances et résultats obtenus au cours de la première phase du projet (2010 – 2019), puis a décliné la Vision et Objectifs du PAS du CCLME.

Ensuite il a fait mention des trois (3) composantes suivantes :

- ✓ Composante 1 : Renforcer les partenariats et encourager les investissements pour la mise en œuvre du PAS du CCLME ;
- ✓ Composante 2 : Renforcer les connaissances, la gestion et les capacités des institutions et des communautés de pêche pour l'utilisation durable des ressources halieutiques transfrontalières et des écosystèmes associés ;
- ✓ Composante 3 : Renforcer la Communication et le Suivi-Evaluation des activités et des résultats obtenus.

Il a enfin présenté les principaux résultats attendus à l'issue des consultations nationales CCLME qui sont :

- ✓ Des activités à mettre en synergie incluant celles présentées lors de l'atelier de démarrage sont identifiées dans le cadre de la mise en place d'un consortium.

- ✓ Des recommandations sont faites pour la mise en place d'un consortium multisectoriel sur :
 - Les critères et le profil des membres et/ou partenaires du consortium.
 - Les modèles de partenariat et de financement (en nature et en espèce) à mettre en place dans la mise en œuvre du PAS du CCLME.
 - Les termes de référence et responsabilités des partenaires du consortium multisectoriel.

Suite à sa présentation, des questions de clarifications ont été posées pour mieux appréhender les objectifs afin d'apporter des amendements si possibles.

La deuxième présentation portait sur l'Evaluation de la pollution de l'exploitation minière dans la zone côtière guinéenne Mesures correctives présenté par Monsieur Abdoulaye Ibrahima CAMARA (DEA) Doctorant à l'Ecole Doctorale du CERESCOR.

Il a fait un rappel de la situation actuelle et les préoccupations de tous les Etats côtiers à cause des fortes pressions que connaissent ces milieux marins.

L'Exposant a souligné qu'en guinée les estuaires composés principalement de six grands cours d'eau (Compony, Nunez, Kapatchez, RIO Pongo, Mélakhoré et Forécariah) sont des milieux de haute productivité biologique.

Ils sont le siège d'une activité anthropique intense conduisant à des déversements de divers types de polluants qui perturbent le fonctionnement naturel de ces écosystèmes.

Ces rejets entraînent l'accumulation des métaux lourds dans les organismes aquatiques et dégradent le milieu marin.

Plusieurs entreprises, ports, secteurs agro-alimentaires, industries chimiques, matériaux de construction sont à la base de cette pollution a-t-il martelé.

La troisième présentation a porté sur l'état des ressources halieutiques de la ZEE Guinéenne. Cette présentation a fait mention qu'en Guinée, la pression sur la pêche est très forte et très rapidement accrue ces 40 dernières années, passant d'une situation globale de faible exploitation à une surexploitation sensible d'un nombre croissant de stocks.

Depuis 1985, un suivi régulier des ressources halieutiques de la ZEE guinéenne, se fait à travers les campagnes d'évaluation directe réalisées par le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB).

Les résultats de ces campagnes d'évaluation des ressources halieutiques indiquent une évolution, en dents de scie, de la biomasse des espèces démersales rencontrées dans les profondeurs de 0 à 200 mètres.

La biomasse est passée de 349 884 T en 2017 à 344 301T en 2021, avec un pic de 420 602 T en 2018 et une baisse notable en 2019. (Cette baisse est liée à la faible couverture du plateau continental en raison de la panne du N/R GLC qui n'a couvert que 57.5 pour cent de l'aire à balayer). En moyenne, sur les 6 dernières années, les poissons démersaux ont représenté 94.9 pour cent du potentiel évalué, suivis par les mollusques avec 4,4 pour cent et les crabes 0,7 pour cent.

La quatrième présentation a porté sur la dégradation des habitats et le principal responsable des pertes de biodiversité est la détérioration et la transformation continues des habitats naturels. L'augmentation de la population et ses exigences en consommation des produits halieutiques connaît une nette augmentation.

Une esquisse des causes de la dégradation des habitats a été mise en évidence : ce sont entre autres : la riziculture, l'aquaculture, la coupe de bois pour le fumage de poisson, la production de sel, l'industrie du bois, la production d'huitres, les aménagements terrestres, l'industrie minière, la pollution, les changements climatiques, le réchauffement climatique, la prolifération d'algues au détriment des herbiers.

Après ces séries de présentations et d'échanges de point de vue, deux groupes de travail ont été constitués ; ce sont :

Groupe 1 : Priorités nationales visant à gérer durablement les stocks halieutiques, restaurer les stocks dégradés et réduire les menaces sur les espèces vulnérables

Groupe 2 : Priorités nationales visant à réhabiliter et/ou conserver les habitats critiques des zones marines et les priorités nationales visant à veiller à ce que le niveau de qualité de l'eau du CCLME soit élevé et contribue à la bonne santé de l'écosystèmes.

A l'issue des travaux des groupes, plusieurs priorités en liens avec la gestion durable des stocks halieutiques, la restauration des stocks dégradés et réduction des menaces sur les espèces vulnérables, la réhabilitation et/ou conservation des habitats critiques des zones marines et côtières et la qualité de l'eau ont été identifiés.

5. Recommandations générales

Les recommandations suivantes ont été formulées :

- ✓ Compiler toute la documentation et élaborer un plan d'action national de lutte contre l'érosion côtière ;
- ✓ Evaluer l'existence au niveau national des textes réglementaires sur les normes de la qualité des eaux marine et côtière ;
- ✓ Faire l'inventaire des documents existants sur la gestion de la mangrove ;
- ✓ Partager le document entre tous les participants à la consultation nationale pour amendements qui sera validé par le comité interministériel du CCLME de la Guinée ;
- ✓ Elaborer le plan national annuel et le faire valider par le comité national interministériel du CCLME -Guinée.

Comme à l'ouverture la cérémonie de clôture a connu la présence de Madame la Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime qui a remercié et félicité les participants pour la qualité des travaux et exhorté les parties prenantes à une synergie d'action pour la mise en œuvre effective du projet CCLME tout en rassurant que le Gouvernement guinéen jouera pleinement sa partition.

En guise de résultats atteints par ces deux journées de consultation nationale ce sont surtout les échanges de vue, d'expériences et les discussions parfois très ardues mais enrichissantes qui ont jalonné les débats, permettant ainsi aux participants d'avoir d'amples informations sur les réalités du projet CCLME, ses ambitions et son impact sur la vie des populations côtières et de ses effets induits dans les pays membres.

C'est sur ces mots que les travaux des deux (2) journées de consultation nationale ont été clôturés.

6. Contexte de la Pêche maritime en Guinée

La pêche maritime pratiquée en Guinée est de deux sous-catégorie : la pêche artisanale et de la pêche industrielle. Pendant longtemps, la pêche artisanale maritime a été considérée comme étant une pêche ne causant pas de réels dommages à la ressource.

Contrairement à cette perception, la pêche artisanale maritime a contribué à la surexploitation des principales ressources halieutiques au cours des trois dernières décennies, à travers notamment, l'augmentation du parc piroguier, l'accroissement de la capacité nominale des unités, la démultiplication des points de débarquements, avec 264 débarcadères installés sur la côte, le non-

respect de bonnes pratiques notamment en matière de matériel de pêche, la destruction des environnements écosystémiques marins et côtiers ont entraîné notamment la baisse drastique des indices d'abondance des principales espèces, la limitation des rendements et de la rentabilité des unités de pêche.

La pêche industrielle guinéenne est pratiquée par une flotte composée de bateaux céphalopodières, crevettiers, poissonniers démersaux et poissonniers pélagiques essentiellement étrangers. Ces dernières années le nombre global de navires opérant dans les eaux guinéennes est en diminution et se situe à moins d'une centaine de navires.

Les licences de pêche sont octroyées en fonction des caractéristiques techniques du navire, du type de pêche, du statut des navires et de la durée de l'activité de pêche.

Les débarquements de poissons effectués par les navires en Guinée sont estimés en moyenne à 45 000 tonnes par an, soit près de 50 pour cent des captures totales avoisinant les 100 000 tonnes ces dernières années.

La République de Guinée est ouverte sur l'océan atlantique avec une façade maritime d'environ 350 kilomètres de côtes et une Zone Economique Exclusive (ZEE) caractérisée par une riche biodiversité halieutique.

La ZEE de la République de Guinée est caractérisée par un vaste plateau continental - le plus large de la sous-région ouest africaine - dont la largeur atteint 70 à 80 milles marins. L'essentiel des ressources halieutiques démersales se situe dans les profondeurs de 0 à 20 mètres.

Les eaux guinéennes abritent d'importantes ressources liées à un environnement marin relativement propice au développement de pêcheries (phénomènes d'upwelling saisonnier) et les apports, sédimentaires des embouchures des fleuves et marigots).

Le potentiel halieutique marin exploitable est estimé à 250 000 tonnes de poissons par an. Il est composé de quatre grands groupes d'espèces, les poissons pélagiques, les poissons de fond (démersaux), les céphalopodes et les crustacés.

Les poissons pélagiques côtiers constituent les ressources marines les plus importantes en Guinée.

Le potentiel des terres où un contrôle de l'eau est possible est évalué à 520 000 ha dont 140 000 ha de terre en mangrove et arrière-mangrove, 200 000 ha de plaines alluviales fluviales.

7. Identification des activités prioritaires

A. Identification des activités à mettre en synergie dans le cadre de la mise en place d'un consortium : *Priorités nationales visant à gérer durablement les stocks halieutiques, restaurer les stocks dégradés et réduire les menaces sur les espèces vulnérables*

A1. Politiques, réglementations, arrangements institutionnels

- Rendre opérationnel le conseil consultatif national pêche, aquaculture et économie maritime prévu dans le décret D/2022/0024/PRG/SGG portant attributions et organisation du ministère de la pêche et de l'économie maritime du 12 janvier 2022.
- Actualiser le Plan d'action national de lutte contre la pêche illicite non déclaré et non réglementée (INN) et sa mise en œuvre ;
- Appuyer la mise en œuvre du Mesure du Ressort de l'Etat du Port (MREP)
- Renforcer la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches

A2. Mesures de gestion

- Appuyer l'élaboration d'un Plan d'Aménagement et de Gestion par Pêcherie ;
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans de Gestion des ressources prioritaires respectant l'AEP ;
- Appuyer la mise en œuvre des directives volontaires ;
- Appuyer la mise en œuvre des plans d'actions internationaux concernés ;
- Appuyer la mise en place d'un cadre de concertation sur les mesures de gestion concernant les stocks transfrontaliers

A3. Amélioration des connaissances, sensibilisation, communication

- Renforcer les systèmes de collecte des données sur les ressources, l'écosystème marin et côtier ;
- Réaliser les études sur les couts et bénéfices des options et mesures de gestion, les biens et services écosystémiques ;
- Appuyer les campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation des acteurs et du grand public

A4. Renforcement des capacités

- Renforcer les capacités institutionnelles ;
- Renforcer les capacités scientifiques ;

- Renforcer les capacités des communautés locales.

B. Identification des activités à mettre en synergie dans le cadre de la mise en place d'un consortium : Priorités nationales visant à réhabiliter et/ou conserver les habitats critiques des zones marines et côtières

B1. Politiques, réglementations, arrangements institutionnels

- Mettre en place un cadre permanent de coordination interinstitutionnel pour la gestion intégrée des zones côtières et marines ;
- Appuyer l'élaboration d'une politique/loi de protection du littoral (à vérifier au niveau du document de politique sectoriel) ;
- Appuyer la création d'un réseau national d'AMP ;
- Réactualiser le schéma directeur de l'aménagement de la mangrove (protocole mangrove, convention d'Abidjan).

B2. Mesures de gestion

- Renforcer la mise en œuvre des mesures de gestion relative à la conservation et la protection des zones marines et côtières ;
- Réactualiser du schéma directeur de l'aménagement de la mangrove (charte mangrove) ;
- Appuyer l'élaboration du plan d'action national de lutte contre l'érosion côtière (faire la compilation des documents existants).

B3. Amélioration des connaissances, sensibilisation, communication

- Contribuer au suivi et à l'évaluation des zones sensibles en appui à la gestion durable, des biens et services écosystémiques ;
- Renforcer les capacités dans le domaine de l'élaboration et du suivi des Systèmes d'Information géographique (SIG) ;
- Appuyer à la réalisation d'études sur les impacts sociaux, environnementaux et économiques des AMP ;
- Appuyer à la réalisation d'une évaluation cout/bénéfice ;
- Entreprendre des sensibilisations liées aux efflorescences algales nuisibles ;
- Appuyer la conception et la mise en œuvre de programme de sensibilisation IEC.

B4. Renforcement des capacités

- Contribuer au renforcement de capacité des institutions dans la protection et la gestion des zones côtières ;

- Contribuer au renforcement de capacité des institutions en matière d'identification, de désignation et d'évaluation des AMP ;
- Contribuer au renforcement de capacité des institutions en la matière.

C. Identification des activités à mettre en synergie dans le cadre de la mise en place d'un consortium : *Priorités nationales visant à veiller à ce que le niveau de qualité de l'eau du CCLME soit élevé et contribue à la bonne santé de l'écosystème*

C1. Politiques, réglementations, arrangements institutionnels

- Renforcer les échange d'information et d'assistance mutuelle ;
- Renforcer le laboratoire du ministère de l'environnement et la réglementation sur le la qualité de l'eau ;
- Faire une étude sur la politique nationale, des cadres juridiques et réglementaires en la matière ;
- Renforcer l'application de la réglementation sur l'élimination des effluents industriels et miniers.

C2. Mesures de gestion

- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre effective des PAN en la Matière

C3. Amélioration des connaissances, sensibilisation, communication

- Renforcer les capacités pour le suivi et la cartographie de la qualité de l'eau la pollution et les espèces invasives ;
- Appuyer l'élaboration des programmes de sensibilisation ;
- Appuyer la réalisation des études ;
- Elaborer et mettre en œuvre de l'arrêté relatif à la construction des structures d'accueil des eaux usées et des débris marins.

C4. Renforcement des capacités

- Renforcer les capacités des acteurs en la matière.

1. Recommandations sur la mise en place du Consortium de partenariat

Sur des membres et/ou partenaires du consortium :

- Occuper un poste de responsabilité dont les attributions soient en synergie avec les objectifs du CCLME ;
- Appartenir aux départements en charge de la mise en œuvre des activités du CCLME dans le pays (Pêche et Economie maritime, Environnement et développement Durable ; Transports et Infrastructures, Agriculture et Elevage et Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique) ;
- Appartenir à une organisation (ONG) ou à une structure qui développe les activités en synergie avec les objectifs du CCLME ;
- Être capable de développer un programme transfrontalier ;
- Avoir un profil et des compétences requise dans la gestion des écosystèmes marins et côtiers ainsi qu'une large connaissance des objectifs du programme du CCLME ;
- Avoir une capacité de réflexion et de proposition de projet dans la dynamique d'action du programme des pays membres du CCLME.

Sur le modèle de partenariat et de financement durable en nature ou espèce

- Modèles basés sur :
 - Le résultat et l'accompagnement de l'institution ;
 - La convergence de vue sur le projet et programme ;
 - La Co-élaboration d'une stratégie de mise en œuvre des programmes opérationnels.
- Mode de financement :
 - Les types de financement en guise d'accompagnement (nature et espèce) sont complémentaires et sont fonction des programmes détaillés établis pour sa mise en œuvre.

Sur les Termes de Référence (ToRs) et responsabilités des Partenaires :

- L'implication effective du partenaire dans la gestion et la conservation des ressources naturelles des zones marines et côtières ;
- La Capacité et l'engagement du partenaires à améliorer la gestion durable des ressources marines et côtières ;
- Les expériences passées, travaux effectués par le partenaire dans le domaine de la gestion et la conservation des ressources.

Annexe 1 : Liste des participants

N°	Nom et Prenoms	Structure	Numéro de téléphone	Montant/GNF	Signature
1	CATHARA Mohamed Lamine &	BSD	622347015	600.000	
2	Sangaré Moussa	BSD	628527391	600.000	
3	Elhadj Diaby Sankouma	CTN/CSLIE	621116979	600.000	
4	Youla Aboubacar	Point Focal CCFM	623490976	600.000	
5	DIAFODE TRAORE	CNHB	622187588	600.000	
6	CONDE Lamine	CIN	628936484	600.000	
7	ANSOUMANE KEITA	CIN	622627125	600.000	
8	Soumaré Pascal	JNMM	624213245	600.000	
9	Lama you Camara	CNPAC	622637890	600.000	
10	Kamadi Saps	CNPAC	620714920	600.000	
11	KALLO fanta	CNPAC	628377031	600.000	
12	Ly Mohamed Montaybe	CPAEM/MPM	621087803	600.000	
13	DIALLO Boubaçar	CNSHB	628097090	600.000	
14	Hadj Lamine Yansani	CNSP	622342186	600.000	
15	Grégoire WOLO	DCP Dixinn	628715403	600.000	
16	Sekouba Comto	IGAN	622719535	600.000	
17	Ahassane BARRY	JNPM	623244631	600.000	
18	Aly Cisse	DCP/Matam	628068391	600.000	
19	Ibrahim, souy TOURE	CNSP	628022715	600.000	
20	Sana Sylla	DNDM	66425539	600.000	
21	Mahalla Gacko	JNPM	62294539	600.000	
22	Ahmed Guisse	CERESCOR	628263040	600.000	
23	Abdoulaziz Remane	CERESCOR	622991202	600.000	
24	Alimane Sylla	DNEI	655223623	600.000	
25	Mamady Sidware	DCP/Matam	628053981	600.000	
TOTAL				15.000.000	

Annexe 2: Agenda de la réunion

Activities/Activités	Time/Horaire	Responsible
Day 1 / Jour 1		
1. Opening ceremony of the workshop - Cérémonie d'ouverture de l'atelier 1.1. Words of Welcome - Mots de Bienvenue 1.2. Opening Remarks of the Workshop - Discours d'Ouverture de l'Atelier	09.00 – 10.00	- Coordinateur Technique National (CTN) et le Point Focal (PF) - Autorité Nationale du Pays
2. Organisation of the workshop - Organisation de l'atelier 2.1. Introduction of participants - Présentation des participants 2.2. Adoption of the workshop agenda - Adoption de l'ordre du jour de l'atelier	10.00 – 10.30	- CTN et PF du pays et UR/RCU du CCLME
<i>Coffee/Thea Break – Pause Café/Thé</i>	10.30– 10.45	
3. Presentation of the Medium Sized-Project (MSP): « Towards sustainable management of the Canary Current Large Marine Ecosystem (CCLME) – initial support to SAP implementation » Présentation du Projet de Moyenne Taille (PMT) : « Vers une gestion durable du grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME) - Appui initial à la mise en œuvre du PAS »	10.45 – 11.15	Unité Régionale de Coordination Regional Coordination Unit
4. Oral presentations of National Partners: on the activities related to prevent and fight on Fisheries overexploitation, Habitat degradation and Marine Water pollution Présentations orales des Partenaires nationaux : sur les activités liées à la prévention et à la lutte contre la surexploitation de la pêche, la dégradation des habitats et la pollution des eaux marines	11.15 – 12.30	National Partners
5. Presentation of international consultant's work on national consultancies: Objectives, Methodology and expected Results Présentation du travail du consultant international sur les consultations nationales : Objectifs, Méthodologie et Résultats attendus	12.30 – 13.00	Consultant
<i>Lunch Break – Pause Déjeuner</i>	13.00 – 14.00	

6. Working Group Session: Presentation of the Terms of Reference and Thematic Working Group (<i>Fisheries, Habitats and Water Quality</i>) Session du Groupe de Travail : Présentation des Termes de Références et Groupe de Travail Thématique (<i>Pêcheries, Habitats et Qualités de l'eau</i>)	14.00 – 15.45	Participants
<i>Coffee/Thea Break – Pause Café/Thé</i>	15.45 – 16.00	
7. Working Group Session continue / Session du Groupe de Travail continue :	16.00 – 17.00	Participants
Day 2 / Jour 2:		
8. Plenary Session : Restitution of outputs from thematic working groups session on the recommendations Session Plénière : Restitution des résultats issus de la session des groupes de travail thématiques.	09.00 – 11.00	Participants
<i>Coffee/Thea Break – Pause Café/Thé</i>	11.00 – 11.15	
9. Adoption of recommendations Adoption des recommandations	11.15 – 11.45	Participants
10. Redaction and Presentation of the report of the national consultation meeting Rédaction et Présentation du rapport de la réunion de consultation nationale	11.45 – 12.45	- Coordinateur Technique National (CTN) et le Point Focal (PF)
11. Closure of workshop – Clôture de l'atelier	12.45 – 13.00	Autorité Nationale (Madame la Ministre)
<i>Lunch Break – Pause Déjeuner</i>	13.00 – 14.00	